

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-CE309

présenté par

Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,  
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 60****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer la réforme du chèque énergie, qui prévoit en particulier la fin de sa transmission automatique aux bénéficiaires. Il y a un effet miroir choquant entre le fait de compter sur un moindre recours de ménages en situation de précarité pour réaliser des économies marginales grâce à cette réforme et la cause de cette recherche d'économies qui est la politique de cadeaux fiscaux aux plus riches. C'est une mesure d'un grand cynisme.

Une telle réforme conduirait à l'évidence à une explosion du non-recours et donc à une explosion de la précarité énergétique.

La campagne de versement du chèque énergie pour l'année 2024 a déjà souffert de difficultés, au préjudice de leurs bénéficiaires. En effet, à la suite de la disparition de la taxe d'habitation, aucun dispositif viable n'a été mis en place pour identifier les bénéficiaires et leur octroyer par un autre moyen le chèque énergie. Par conséquent, d'après les chiffres communiqués par l'administration, seuls 3 % des nouveaux bénéficiaires potentiels du chèque énergie en 2024 l'ont obtenu à ce jour malgré la mise en place d'une plateforme de signalement.

Pour l'année 2025, avec la mise en place d'une inscription en ligne systématique pour les bénéficiaires du chèque énergie, le Gouvernement a donc décidé de poursuivre dans cette fuite en avant.

Alors que la précarité énergétique s'est encore aggravée ces dernières années, nous considérons que faire reposer l'octroi du chèque énergie sur une demande préalable est inacceptable, tant elle

entraînera une forte augmentation du non-recours au chèque, au détriment des millions de ménages vivant sous le seuil de pauvreté et en situation de précarité énergétique.

Cet amendement est issu de discussions avec la FAP et l'UFC - Que Choisir.